



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B681

OBJET : Ressources - Commande publique - Centre Opérationnel de la Collecte des Ordures Ménagères de Pertuis - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M150 lot n°3 - Charpente métallique-bardage-couverture-étanchéité

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_16

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Centre Opérationnel de la Collecte des Ordures Ménagères de Pertuis -
Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M150 lot n°3
- Charpente métallique-bardage-couverture étanchéité

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_B384 en date du 26 septembre 2013, le Bureau communautaire autorisait la signature des marchés de travaux de construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis et notamment le marché n° 13M150 relatif au lot 3 - Charpente métallique – bardage – couverture étanchéité, notifié le 13/03/2014 au groupement SAS LANDRAGIN / SOCODIS.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un avenant n°2 au marché du lot 3 afin de contractualiser des modifications nécessaires à la poursuite de la construction.

Exposé des motifs :

Le chantier de construction de bureaux et garages pour le service de la Collecte des Ordures Ménagères situé sur la ZAC Saint-Martin à Pertuis est en cours.

Pour améliorer le fonctionnement du site et les conditions de travail des équipes de la CPA, la mise en place de cinq portes métalliques supplémentaires s'est avérée nécessaire.

Après négociation menée par le maître d'œuvre, cet ajout représente une plus-value de 7335 € HT, soit 8 802 € TTC sur le montant des travaux du lot n°3, soit + 1,93 % par rapport au marché initial.

Additionné à l'avenant n°1 en moins-value, la plus-value s'avère être de : 1,33 %

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché	379 555,17 € HT	-
Montant du marché compris Avenant n°1	377 276,04 € HT	-0,60 %
Montant du marché compris Avenant n°2	384 611,04 € HT	+1,33 %

L'avenant présenté n'emporte pas d'augmentation du montant du marché de plus de 5 %, c'est pourquoi il n'a pas été présenté à la Commission d'Appel d'Offres.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n° 2014_B097 du Bureau communautaire du 20 février 2014, approuvant le marché n° 13M150 relatif au lot 3 - Charpente métallique – bardage – couverture étanchéité, attribué au groupement SAS LANDRAGIN / SOCODIS,

VU la délibération n° 2015_B400 du Bureau communautaire du 24 septembre 2015, autorisant de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°13M150 lot n°3 - Charpente métallique – bardage – couverture étanchéité ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 ci-annexé :
 - d'un montant de 7 335 HT € au marché n° 13M150 relatif au lot 3 - Charpente métallique – bardage – couverture étanchéité, conclu avec le groupement d'entreprises Landragin / Socodis portant le montant global et forfaitaire du marché à 384 611,04 € HT, soit 461 533,25 € TTC (+ 1,33%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 précité et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense, résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme, sera imputée sur les crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix opération 2135 AP/CP DI 467 AP, qui présentent les disponibilités suffisantes.



Construction du Centre Opérationnel de la Collecte des Ordures Ménagères de Pertuis

AVENANT N° 2

AU MARCHE N° 13M150 du 13 mars 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

CITTA
STRADA

TITULAIRE DU MARCHE :

le groupement :
SAS LANDRAGIN
97, rue Charles Tellier
30034 Nîmes – cedex 1

SOCODIS
ZAC St Martin – 389 Rue Saint Martin - BP 2 C Dis
84121 PERTUIS cedex 1

**AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU CENTRE OPÉRATIONNEL DE LA
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE PERTUIS
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

SAS LANDRAGIN

7, rue Charles Tellier- 30034 Nîmes – cedex 1

Immatriculée SIRET

Représentée par Monsieur Georges KIRNIDIS, dûment habilité à cet effet,

et

SOCODIS

ZAC St Martin – 389 Rue Saint Martin - BP 2 C Dis

84121 PERTUIS cedex 1

Représentée par Monsieur Léon Mosen dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 13 M 150

Date de notification du marché : 13/03/2014

Montant H.T. du marché initial : 379 555,17 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de prestations supplémentaires devenues nécessaires à la réalisation du bâtiment à savoir la fourniture et la pose de portes de fractionnement dans le bâtiment.

ARTICLE 2. - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le présent avenant intègre donc les prestations suivantes :

Prestations				
Désignation	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
Fourniture et pose de portes à double vantaux, serrure 1 point + béquilles 1900*2100 Ht Ral 9010	unité	3,00	1695	5 085,00
Fourniture et pose d'une porte simple vantail, serrure 1 point + béquilles 1045*2100 Ht	unité	2,00	885	1770
Fourniture et pose de ferme porte à glissière	unité	5,00	96	480
Total HT				7 335,00
Total TTC				8 802,00

ARTICLE 3. - DUREE D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 4. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	384 611,04 € HT
<i>Soit</i>	461 533,25 € TTC

ARTICLE 5. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

ARTICLE 8. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

A Aix-en-Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Président de commission délégué aux
Bâtiments et au Foncier

Signature et cachet de l'entreprise LANDRAGIN
mandataire du groupement

Jean-François CORNO

OBJET : Ressources - Commande publique - Centre Opérationnel de la Collecte des Ordures Ménagères de Pertuis - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M150 lot n°3 - Charpente métallique-bardage-couverture-étanchéité

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015